

Commune de PARCAY-MESLAY

CONSEIL MUNICIPAL DE PARCAY-MESLAY

Session du 15 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures et trente minutes les membres du Conseil Municipal de Parçay-Meslay, légalement convoqués le neuf décembre, se sont réunis en séance publique, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Bruno FENET, Maire.

Membres

en exercice : 19

Présents : 13

Etaient présents : Monsieur Bruno FENET, Madame Christine BOULAY, Madame Eugénie TERRIEN, Monsieur Jean-Marie GALPIN, Monsieur Jean-Pierre GILET, Monsieur Jean-Marc GILET, Monsieur Gérard BLANCHARD, Madame Angélique BOUE, Madame Brigitte RICHARD, Madame Sophie CARTIER, Monsieur Jean-Dominique MARCHADIER, Monsieur Laurent MARCHAIS, Monsieur Matthieu TABURET.

Pouvoir : 6

Madame Agnès NARCY, donne pouvoir à Madame Eugénie TERRIEN, Monsieur Damien MORIEUX donne pouvoir à Monsieur Géraud PAPON, Madame Marie-Christine CAUWET donne pouvoir à Monsieur Jean-Marie GALPIN, Madame Stéphanie BORREGA donne pouvoir à Madame Angélique BOUE, Monsieur Géraud PAPON donne pouvoir à Monsieur Matthieu TABURET, Madame Slavica TANKOSKA donne pouvoir à Monsieur Bruno FENET.

Absents : 6

Etaient absents : Madame Agnès NARCY, Monsieur Damien MORIEUX, Madame Marie-Christine CAUWET, Madame Stéphanie BORREGA, Monsieur Géraud PAPON, Madame Slavica TANKOSKA.

Votants : 19

A été élu secrétaire de séance à l'unanimité : Monsieur Jean-Marie GALPIN

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Délibération n° 2022-79 Fixation des tarifs municipaux pour l'année 2023

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Christine BOULAY, 2^{ème} Adjointe, qui soumet à l'assemblée les propositions de tarifs de la commission Finances qui s'est réunie le 6 décembre dernier.

Vu la délibération n°2012 -37 du 31 mai 2012 fixant le prix au stère du bois de chauffage communal,

Vu l'avis de la commission Finances du 6 décembre 2022,

Vu l'avis de la commission Enfance – Jeunesse – Aînés – Solidarité du 6 décembre 2022,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré :

- APPROUVE les tarifs municipaux qui seront appliqués à compter du **1^{er} janvier 2023** comme suit :

Désignation du service	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2023
Garderie périscolaire	
La demi-heure	1,00€
Concessions funéraires	
<i>Concessions</i>	
Concessions 30 ans	180,00 €
Concession 50 ans	320,00€
<i>Colombarium</i>	

Colombarium 30 ans	500,00 €
Colombarium 50 ans	600,00€
Cavernes	
Caverne concession 30 ans	500,00€
Caverne concession 50 ans	600,00€
Location de salles	
<i>Salle des Fêtes (Résidents Parçay-Meslay)</i>	
Tarif journée du lundi au vendredi –	250,00€
Tarif journée (samedi ou dimanche)	370,00 €
Tarif Week-end :	480,00 €
Du Samedi au dimanche 4h00 – Arrhes à la réservation	200,00 €
Du samedi au dimanche 4 h00 – Arrhes à la remise des clés	150,00 €
Du samedi au dimanche 21 h00 – Arrhes à la réservation	200,00 €
Du samedi au dimanche 21 h00 – Arrhes à la remise des clés	250,00 €
Caution à la réservation	500,00 €
Option nettoyage	100,00 €
<i>Salle des Fêtes (Résidents Hors Parçay-Meslay)</i>	
Tarif journée (samedi ou dimanche)	520,00 €
Tarif Week-end :	680,00 €
Du Samedi au dimanche 4h00 – Arrhes à la réservation	200,00 €
Du samedi au dimanche 4 h00 – Arrhes à la remise des clés	300,00 €
du samedi au dimanche 21 h00 – Arrhes à la réservation	260,00 €
du samedi au dimanche 21 h00 – Arrhes à la remise des clés	390,00 €
Caution à la remise des clés	500,00 €
Option Nettoyage	100,00 €
<i>Salle des Saint-Pierre (uniquement Résidents Parçay-Meslay)</i>	
Tarif journée (du lundi au vendredi) –	150,00€
Tarif journée (samedi ou dimanche)	200,00 €
Location au week-end	300,00 €
Caution à la réservation	500,00 €
Option nettoyage	100,00€
<i>Tentes Parapluies (uniquement Résidents Parçay-Meslay)</i>	
Location par unité et par jour	30,00 €
Caution/tente	250,00 €
Bibliothèque municipale	
Tarifs au 1^{er} janvier 2023	
<i>Résidents Parçay-Meslay</i>	
Famille	15,00€
Adulte seul	8,00€
Etudiant majeur	5,00€
Enfants moins de 18 ans	gratuit
<i>Résidents Hors Parçay-Meslay</i>	
Famille	20,00€
Adulte seul	12,00€

Etudiant majeur	5,00€
Enfants moins de 18 ans	gratuit
Pénalités de retard	
1 ^{er} rappel au bout de 7 jours	1,00€
2 ^{ème} rappel au bout de 15 jours	1,50€
3 ^{ème} rappel au bout de 21 jours	2,00€
Tout document perdu sera facturé	

- **RAPPELLE** que la location du Barnum, prévue par délibération n°2015-38 du 4 juin 2015, n'est plus autorisée depuis le 1^{er} janvier 2022,
- **MAINTIENT** pour l'année 2023 le tarif du bois de chauffage tel que fixé par délibération du 31 mai 2012 à 20,00 €/stère ;
- **DIT** que la location de la salle Saint-Pierre sera gratuite pour les associations parcellonnes.
- **APPROUVE** les tarifs de restauration scolaire comme suit :

Désignation du service	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2023
Restaurant scolaire	
Enfant : 1, 2 ou 3 repas par semaine	4,35€
Enfant : 4 repas – inscription mensuelle	3,55€
Adulte – Ados	4,20€
Prix unitaire PAI (Panier repas)	1,10€

- **APPROUVE** les tarifs de la régie photocopie comme suit :

Format	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2023
Format A4 N&B	0,20€
Format A4 couleur	0,30€
Format A3	0,40€
Format A3 couleur	0,50€

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

- 19 VOIX POUR
- 0 VOIX CONTRE
- 0 ABSTENTION

Certifié exécutoire

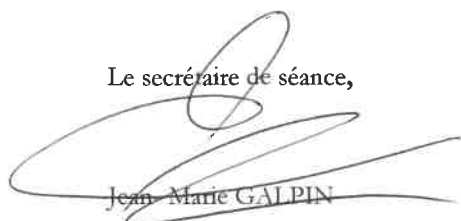
- date transmission au contrôle de légalité : 21/12/2022

- date de publication : 19/12/2022

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Le secrétaire de séance,


Jean-Marie GALPIN

Le Maire,

Bruno FENET



